



## Conseil d'Administration du 28 avril 2026

### Délibération n° 2026.13

### Approbation du budget supplémentaire 2026

**Membres :**

- en exercice : 7
- présents : 7
- représentés : 0
- votants : 7

**Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.**

Le 28 avril deux mille vingt-six, à 10h30, le Conseil d'administration de la régie personnalisée « **Le Carré Sainte-Maxime** » s'est tenu au siège dudit établissement, 107 route du Plan de La Tour, 83120 Sainte-Maxime, sur convocation de Monsieur Vincent MORISSE, Président sortant.

**Membres présents :** Vincent MORISSE, Véronique LENOIR, Cécile LEDOUX, Arnaud RIVES, Françoise BRUNO, Michel FACCIN, Claire MATARI

**Pouvoirs :** Néant

**Membres absents :** Néant

**Secrétaire de séance :** Arnaud RIVES

**Rapporteur de la délibération :** Vincent MORISSE

**Assistaient également à la séance :** Jean-Louis ROUFFILANGE, membre suppléant, Mariette SERRES, membre suppléante, Valérie BORONAD, Directrice, Philippe BORONAD, Directeur artistique, Claire MIELOSZYNSKI, Secrétaire générale, Aurélie PISANI, Administratrice.

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-5, L. 2221-10, R. 2221-18 et R. 2221-43 à R. 2221-48-1 ;

Vu la délibération n° VSM-DEL-25004 du Conseil municipal de Sainte-Maxime en date du 6 février 2025 portant création de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu les statuts de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » ;

Vu la délibération n°2025.56 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 17 décembre 2025 portant approbation du budget primitif 2026 ;

Vu la délibération n°2026.04 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 24 février 2026 portant approbation de la décision modificatrice n°1 ;

Vu la délibération n°2026.12 du Conseil d'administration de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » en date du 28 avril 2026 portant approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de transcrire la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent soit, un excédent de fonctionnement de 1.066,75 € et un excédent d'investissement de 53.107,66 € ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de délibérer sur le budget de la régie personnalisée « Le Carré Sainte-Maxime » et ses modifications ;

Considérant le budget supplémentaire 2026, présenté selon la nomenclature M4 ci-après annexés ;

---

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **Voter chapitre par chapitre les propositions du budget primitif 2026 du Carré Sainte-Maxime » dont le détail est repris ci-dessous ;**
- **Approuver le budget supplémentaire 2026 annexé à la présente délibération ;**
- **Autoriser la Directrice à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.**

**ANNEXE 2026.13 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 « LE CARRE SAINTE-MAXIME »**

Signé le :

Vincent MORISSE  
Président du Conseil d'administration  
Le Carré Sainte-Maxime